



**COMMUNE DE
MONTREUX**

PREAVIS N° 33/2007

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

au projet de budget 2008

**Date proposée pour la
1^{ère} séance de commission :**

lundi 29 octobre 2007 à 19 h.00
Salle de conférence, av. des Alpes 18
à Montreux

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions du Règlement du Conseil communal, nous vous soumettons notre projet de budget de la Commune de Montreux pour 2008.

Considérations générales

Depuis l'introduction de la taxation annuelle post numerando, l'évaluation des recettes fiscales communales souffre de disposer de données comptables des exercices précédents calculées sur des taxations en grande partie provisoires, avec des chevauchements de taxation sur deux ans, voire plus. La difficulté d'évaluation est encore augmentée par les effets de changement du taux d'impôts, si bien que les recettes fiscales du dernier exercice comptable 2006 de référence sont composées pour une partie d'impôts antérieurs encaissés à un taux de 75 au lieu de 70, voir 102 avant la bascule d'impôts.

Le projet de budget 2008 est influencé par rapport aux comptes 2006 par :

- le report sur les communes des charges RPT qu'influencent les charges de participation aux déficits des transports publics, de participations aux soins à domicile (ASMADO) et de participation à la facture sociale;
 - augmentation de l'effectif du personnel de 5,2 postes fr. 457.000,--
 - augmentation des dépenses pour la jeunesse et le sport fr. 220.000,--
 - augmentation des charges de transport public fr. 1.584.000,--
 - augmentation des charges nettes de police et ambulances fr. 1.348.000,--
 - augmentation de la participation aux soins à domicile fr. 836.000,--
 - augmentation de la participation à la facture sociale fr. 5.888.000,--
- Total :** **fr. 10.333.000,--**

Il s'agit pour les 93 % de ces augmentations de charges de report incompressible. Le total est impressionnant. Il représente 12,9 points des recettes fiscales budgétisées. Au taux de 70 de notre arrêté d'imposition, ce montant représente 18,4 % des recettes fiscales prévisibles.

La progression prévisible des recettes fiscales, le placement de la trésorerie communale, les hausses des dividendes des actions en portefeuille et la stabilité des emprunts communaux permettent cependant de présenter un budget 2008 avec un léger excédent de dépenses, mais avec une marge d'autofinancement de fr. 2.089.700,--, donc sans recours à l'emprunt pour financer les dépenses de fonctionnement.

Le budget présente un déficit de fr. 619.000,--. Du fait de la création de Sécurité Riviera, une comparaison des charges par nature par rapport au budget 2007 et aux comptes 2006 n'est possible qu'avec une correction des montants des chapitres 600, 601, et 631.

1. Chapitre 30 "Autorités et personnel"

Les charges salariales ont été évaluées par rapport à la situation comptable au 30 juin 2007, en tenant compte d'une augmentation de 2 % (indexation et augmentations dues aux mécanismes prévus par le statut du personnel).

Le budget propose l'augmentation de 5,2 postes, soit :

- un poste à 50 % à l'administration générale, qui reprend l'entier du poste de la téléphoniste partagé précédemment avec le service des ressources humaines;
- un poste à 30 % aux archives communales, pour permettre de traiter correctement le volume accru des archives;
- un poste d'employée d'administration à 20 % au service de l'urbanisme, en raison de l'augmentation des données à traiter et un poste à 100 % de secrétaire juriste, chargé de traiter les nombreux problèmes de procédure dont souffre le service;
- trois postes à 100 % d'ouvriers de voirie pour entretenir le réseau routier supplémentaire transféré par le Canton, assurer l'enlèvement des déchets en augmentation d'une part avec l'accroissement de la population montreuusienne et des nuitées touristiques et, d'autre part, du tonnage par habitant, et remplacer du personnel dont les postes n'avaient pas été repourvus ces dernières années;
- un poste à 20 % d'intendant auxiliaire au réfectoire de Montreux-Ouest, en raison de l'augmentation constante du nombre d'élèves fréquentant la cantine scolaire;

Globalement, les charges salariales accusent une hausse de fr. 1.813.600,-- (+ 5,5 %) par rapport au budget 2007 (non compris les charges salariales des chapitres 600, 601 et 631) ou de fr. 1.219.700,-- (+ 4,9 %) sur le seul poste des traitements.

2. Chapitre 31 "dépenses de biens, services et marchandises"

Ce chapitre est en augmentation de fr. 1.338.600,-- (+ 5,5 %) par rapport au budget 2007. Les augmentations principales concernent les dépenses de combustible et d'énergie, l'entretien du patrimoine et entretien des équipements.

Les postes de ce chapitre se présentent comme suit :

	<u>Budget 2008</u>	<u>Budget 2007</u> sans les chapitres 600, 601 et 631
31 Biens, services, march.	25.506.000,00	24.196.000,00
310 Fournitures bureau	558.400,00	550.500,00
311 Achats d'équipements	1.825.600,00	1.928.100,00
312 Eau, énergie, combustibles	2.306.100,00	2.066.500,00
313 Autres fournitures	1.311.400,00	1.155.100,00
314 Entretien patrimoine	6.515.700,00	6.049.600,00
315 Entretien équipements	2.086.900,00	1.743.100,00
316 Loyers et fermages	2.996.400,00	2.907.900,00
317 Réceptions, manifestations	233.500,00	223.500,00

318	Honoraires, prestations services	6.828.000,00	6.708.500,00
319	Impôts, taxes, divers	844.000,00	863.200,00

3. Chapitre 32 "Intérêts passifs"

La dette communale est constituée d'emprunt à taux fixe pour un montant total de fr. 39.534.500,--, dont le remboursement s'échelonne entre les années 2010 et 2012. Ceci explique la stabilité du poste entre les comptes 2006 et les budgets 2007 et 2008.

4. Chapitre 33 "Amortissements"

Les excellents résultats des deux dernières années ont permis d'amortir une partie des investissements des années antérieures. L'augmentation résulte des préavis adoptés depuis le 2^{ème} semestre 2006.

5. Chapitre 35 "Participation à des charges cantonales"

La participation à des charges cantonales augmente de fr. 4.033.600,-- (+ 21,3 %) par rapport au budget 2007, et de fr. 8.202.887,-- (+ 56,1 %) par rapport aux comptes 2006. Les hausses résultent des effets conjugués des reports RPT et des effets péréquatifs suite à la baisse du taux communal de 75 à 70. Il faut relever aussi la part des charges nouvelles de trafic représentée par la prise en charge du trafic VMCV pendant le Montreux Jazz Festival pour fr. 250.000,--. L'augmentation de fr. 6.460.600,-- par rapport au budget 2007 des participations à des charges d'autres communes ou intercommunales est due à la participation budgétisée à fr. 6.372.000,-- de notre Commune à Sécurité Riviera.

6. Chapitre 36 "Subventions"

Le montant total des subventions de fr. 8.275.900,-- est en hausse de fr. 504.500,-- (+ 6,5 %) par rapport au budget 2007, et de fr. 562.054,-- (+ 7,3 %) par rapport aux comptes 2006. Les hausses concernent principalement les efforts déployés en faveur de la jeunesse et des sports, et le social.

7. En résumé

La part des charges incompressibles de ce budget 2008 avec le report des charges RPT, de la péréquation intercommunale et du transfert du service de Police à Sécurité Riviera est encore plus prépondérante et elle avoisine le 90 % du total des charges réelles.

8. Recettes fiscales

L'évaluation des recettes fiscales a tenu compte des données fournies par l'Etat et de la situation particulière montreuusienne représentée par :

- la croissance potentielle de la population et de nouveaux contribuables en fonction des chantiers d'immeubles de logement en cours ou récemment achevés;
- la qualité des logements nouveaux qui sont ou seront mis sur le marché;
- les perspectives de croissance de l'économie en général, et montreuusienne en particulier;
- la forte progression des recettes fiscales des droits de mutations et des gains immobiliers.

La Municipalité escompte une progression de 10 % sur les recettes fiscales du rôle ordinaire, 8 % pour l'impôt spécial étranger et l'impôt à la source et 4 % sur les recettes fiscales des personnes morales. Les recettes fiscales de deux des impôts fluctuants ont été enfin adaptés en fonction des résultats de l'exercice 2006.

9. Prélèvements sur les provisions existantes

La Municipalité propose d'amortir les achats de renouvellement de certains équipements par des prélèvements sur les provisions existantes :

• Forêts : renouvellement de véhicules	fr.	65.000,00
• Bâtiment : renouvellement de véhicules	fr.	50.500,00
• Voirie : renouvellement de véhicules	fr.	295.000,00
• Parcs et Jardins : renouvellement de véhicules et machines	fr.	60.000,00
• Cimetières : renouvellement de véhicules	fr.	60.000,00
• SDIS : renouvellement de véhicules	fr.	55.000,00
• PC : prélèvement sur fonds taxes compensatoires	fr.	<u>200.000,00</u>
Total :	fr.	<u>785.500,00</u>

Récapitulation du projet de budget

	2008	Budgets 2007 en fr. 1.000	Comptes 2006
I Charges			
Réelles	102.697	98.597	91.179
Amortissements	2.178	1.583	1.966
Provisions	2.316	2.153	23.105
Imputations internes	<u>547</u>	<u>131</u>	<u>697</u>
	<u>107.738</u>	<u>102.464</u>	<u>116.947</u>
II Recettes			
Réelles	105.786	101.041	114.784
Prélèvements provisions	786	841	1.466
Imputations internes	<u>547</u>	<u>131</u>	<u>697</u>
	<u>107.119</u>	<u>102.013</u>	<u>116.947</u>
Marge d'autofinancement	<u>3.089</u>	<u>2.441</u>	<u>23.605</u>

Le budget 2008 présente un excédent de dépenses de fr. 619.000,-- et une marge d'autofinancement de fr. 3.089.700,--.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 33/2007 de la Municipalité du 26 octobre 2007 sur le projet de budget 2008,

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le projet de budget de la Commune pour 2008 tel qu'il est présenté.

Ainsi adopté le 26 octobre 2007

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le syndic :

le secrétaire :

P. Salvi

Ch.C. Riolo

Municipaux délégués :

L'ensemble de la Municipalité